

87-114 du 31 Mars 1987

(7, 11, 13 31/3/87)

DIRECTION GENERALE DE
LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION
DU PERSONNEL CIVIL DE
L'ETAT

RECRET N° /MH -DGFP-DGPCE-SAV
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1986, de
Mme HILONGO née DEMBO (Laurentine), Ins-
pecteur des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Douanes.

V I S A S :

LE PREMIER MINISTRE,

D.G.B.

VU la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
VU la loi n°076/84 du 7 Décembre 1984, por-
tant ratification de l'Ordonnance n°19/84 du 23.8.84, por-
tant modification de certaines dispositions de la Consti-
tution du 8 Juillet 1979 ;

VU la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires ;

VU l'arrêté n°2087/FP du 21.6.58 fixant
le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

VU le décret 59/178/FP du 21.8.59 portant
statut général du personnel des Douanes ;

VU le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant
le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

VU le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi
15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

VU le décret 65/170 du 25.6.65 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;

D.C.F.

VU le décret 62/198 du 5.7.62 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires des
Douanes ;

VU le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

VU le décret 84/856 du 8.8.84 portant no-
mination du Premier Ministre ;

VU le décret 85/1173 du 13 Décembre 1985,
portant nomination des Membres du Gouvernement ;

VU le décret 85/1173 du 13 Décembre 1985,
portant organisation de l'intérieur des Membres du Gouverne-
ment ;

VU le décret 85/260 du 5.3.85 déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administra-
tives des Agents de l'Etat ;

VU le Procès-Verbal de la Commission ad-
ministrative Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville
le 7.2.86

Vu le décret 86/677 du 18 Juillet 1986,
susvisé, cet avancement ne produira aucun effet financier
jusqu'à nouvel ordre

D E C R E T E :

M. Zou

Article Ier. - Mme NILONGO née NDEIBO (Laurentine), Inspecteur de 3^{ème} échelon des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des Douanes, en service à la Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects à Brazzaville, est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1986 pour le 4^{ème} échelon de son grade à deux (2) ans.

Article II. - Le présent décret sera enregistré, publié au JO ~~et communiqué~~ partout où besoin sera. - *f*

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 31 MARS 1987

Le Ministre du Travail,
DE LA Sécurité Sociale et
de la Justice Garde des Sceaux,
et de la Sécurité Sociale,

M. Boute

Edouard
Edouard POUNGUI.-

Commandant Dieudonné KIESELE.-

AMPLIATIONS :

- JORPC	1
- DGFP/DGPCE.....	3
- DGB.....	3
- DCF.....	3
- DGD.....	2
- DRD/BZV.....	2
- INTERESSEE	2
- DOSSIER	3
- B.ST./DGPCE.....	2
- SGG/BC.....	3

